

Colonnes enterrées : Votre Badge vous attend. Rappel aux 95 foyers concernés



Il est impératif que les 95 foyers de **Sérignan-du-Comtat** déjà concernés par les colonnes enterrées et qui ont reçu une lettre de relance viennent récupérer leur badge à la communauté de communes.

Ce badge vous permet d'accéder aux colonnes enterrées réservées aux ordures ménagères. Vous pouvez apporter tous vos déchets recyclables sur l'un des points d'apport volontaire de votre commune ou d'une autre commune du territoire intercommunal.

Dorénavant, les sacs de déchets laissés à l'abandon au pied des colonnes - ou sur la voie publique - seront ouverts et leurs propriétaires recherchés et sanctionnés (article R 632.1 du Code pénal).

Vous pouvez nous contacter par téléphone au **04 90 29 46 10** ou par mail accueil@cayguesouveze.com

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Allée Lavoisier- ZA Jonquier et Morelles, 84 850 CAMARET-SUR-AIGUES

La distribution des sacs jaunes maintenue dans les mairies

Pas de changement : la distribution des sacs jaunes s'effectue toujours en mairie.

Cette distribution ne concerne plus que les usagers collectés en porte-à-porte.

Les autres usagers transportent leurs emballages ménagers recyclables dans un cabas jusqu'à la colonne enterrée la plus proche.

Chaque foyer disposera désormais de **deux rouleaux de 25 sacs** pour l'année.

Actuellement, certains en consomment de manière exagérée, jusqu'à 5 ou 6 rouleaux par an, souvent parce qu'ils en font un autre usage que le tri des emballages ménagers.



Nous rappelons que ces sacs sont exclusivement destinés aux emballages ménagers recyclables, c'est-à-dire :

LE PLASTIQUE : bouteilles d'eau, d'huile, flacon liquide vaisselle, flacon de lessive et produits d'entretien, flacon de gel douche ou shampoing.

LES CARTONS : briques de lait, de soupe, de jus de fruit, emballages alimentaires en carton.

L'ALUMINIUM : aérosols vides, boîtes de conserves, canettes, barquettes... Vous pouvez également y mettre les **petits emballages en aluminium** : capsules de café Nespresso, tubes de dentifrice, opercules de yaourt...

Quelques conseils pour diminuer le volume de vos sacs jaunes :

Écraser les briques alimentaires, les bouteilles d'eau en plastique ; déplier les cartons d'emballages pour les aplatir ; acheter des produits avec moins d'emballages, ce qui diminuera vos déchets.

Surtout ne pas imbriquer les emballages entre eux, cela rend la tâche du tri plus difficile pour les agents du centre de tri.



Où vont vos déchets ?

Vos emballages ménagers recyclables sont collectés puis transportés au centre de recyclage situé à Nîmes.

Nos déchets sont mieux valorisés lorsque le tri est bien fait à la base.

Continuons nos efforts.

Le centre de
tri de Nîmes



Suivez l'actualité de votre communauté de communes sur

www.cayguesouzeze.com

Reprise en régie de la collecte des déchets ménagers

Le conseil communautaire a décidé que la collecte des déchets ménagers ne serait plus confiée à un prestataire mais réalisée en interne à partir du 1^{er} mai.



De nombreux usagers ont fait part de leur mécontentement au début de l'année en raison des nombreux oublis de collecte dans les secteurs en porte-à-porte et des débordements des colonnes enterrées dans les secteurs urbains.

La communauté de communes a donc décidé de se réapproprier ce service pour le rendre plus efficient et moins coûteux.

À compter du 1^{er} mai, ce sont donc les véhicules que la communauté de communes va louer qui vont assurer la collecte ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers recyclables et des bio-déchets sur tout le territoire.

Les jours de collecte ne seront pas modifiés.

Seuls les horaires seront ajustés en fonction des nécessités du service.

Les colonnes aériennes et enterrées « verre » et « papiers » seront pour leur part collectées par un prestataire car elles nécessitent des moyens humains et matériels trop onéreux.

Nouveaux contrôles d'accès dans les déchetteries

Les déchetteries sont équipées depuis le 21 mars d'un nouveau système pour contrôler les accès, ce qui nécessite l'attribution de nouvelles cartes pour tous les usagers.

Dès à présent, les particuliers et les professionnels peuvent venir récupérer leur nouvelle carte d'accès au siège de la communauté de communes.

Je suis un particulier, que dois-je faire?

La nouvelle carte d'accès des déchetteries est de couleur bleue pour les particuliers.

Elle est gratuite et il y en a une seule par foyer.

Si vous avez déjà une carte, vous devez apporter votre ancienne carte et vous munir de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Si vous n'en avez pas, vous devez vous munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Je suis un professionnel, que dois-je faire?

La nouvelle carte d'accès en déchetterie est de couleur bordeaux pour les professionnels. Elle est payante.

Pour l'obtenir, vous devez vous munir d'une carte d'identité et d'un extrait K bis de votre société.

